

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2021_09_007

Membres en exercice : 17

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Jean Luc LABORIE, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL, Christian DAURAT, Alain LALBIAT

Excusées :

Olivier VITRAC, Gaeligue JOS

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LALBIAT

Date de la convocation : 16 septembre 2021

Objet : Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2020

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

RF CAHORS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/09/2021 046-200094647-20210924-DE_2021_09_007-DE

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation des rapports 2020, des anciens Syndicats :

- SYNDICAT MIXTE DU BLAGOUR
- SYNDICAT DES EAUX DU DOUX
- SIAEP MOYENNE VALLE DE LA DORDOGNE
- SIAEP DE LA REGION DE MARTEL

transmis avec la note de synthèse de la réunion à l'ensemble des Conseillers Syndicaux
(ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération).

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adopter ces rapports .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil syndical approuve les R.P.Q.S.
2020 des anciens syndicats .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :

